



# Recours Commission de Recours Amiable CAF

Par **Ariel384**, le **05/03/2024** à **20:08**

Bonjour

Suite a des erreurs répétés de la CAF qui n avait pas prit en compte mon ASI malgré mes déclarations, je me suis retrouvé avec un indu d AAH et prime d activité, d un montant de 6491 €.

J ai fait une demande de remise gracieuse dont j attend la réponse , me trouvant actuellement dans une situation difficile ( au chômage depuis 3 mois avec de très faibles revenus) et je suis dans l impossibilité de régler cette dette.

Le moins que je puisse dire c est que ces erreurs a répétition ont participé de cette dégradation de ma situation

Cependant j ai reçu sur le site CAF un courrier de la directrice de la CAF me demandant de rembourser la dette arguant que je n' ai pas droit à l AAH?

Dois je tenir compte de ce courrier dans l attente de la décision de la CRA concernant ma dette que je n' ai pas contestée, ou bien dois je faire une réponse ?

Dans le cas d un refus de la CAF suite à mon recours quelles voies de recours ais je et quel tribunal saisir

Par **Marck.ESP**, le **05/03/2024** à **23:10**

Bienvenue

L'erreur de la CAF est-elle, comme la directrice vous écrit, de juger que vous n'avez pas droit à l'AAH ?

Par **Ariel384**, le **05/03/2024** à **23:41**

Bonjour,

Non les erreurs qui ont provoqué l indu sont dus a la non prise en compte de mon ASI que j

avais déclaré